

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 19 juin 2025

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13
Nombre de procurations : 06

Membres présents :

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Denise DUCROUX	Brigitte MAINGUET	
	Maurice VANDEWALLE	
	Théo VANENGELANDT	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice VAN BELLE donnant pouvoir à Charline DECARNIN
Yves MARTIN donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS
Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER
Olivier MORVAN donnant pouvoir à Christelle DELEPLACE
Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER
Aurélien MALAQUIN donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Membre absent excusé :

Membre absent :

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250619_14

Aide aux devoirs 2025/2026

Il est rappelé au Conseil Municipal que, dans un souci constant d'offrir un service périscolaire de qualité et accessible au plus grand nombre, la commune de Vendeville propose depuis plusieurs années un dispositif d'**Aide aux Devoirs** destiné aux élèves de l'école élémentaire Alain Decaux.

Ce service s'inscrit dans une **volonté municipale de renforcer l'égalité des chances et la réussite éducative**, en accompagnant les enfants dans la réalisation de leur travail personnel dans un cadre calme, sécurisé et encadré.

Pour l'année scolaire 2025/2026, l'aide aux devoirs sera proposée **18h00**, au sein des classes de l'école élémentaire.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 059-215906090-20250619-VDV20250619_14-DE

Le service est **ouvert à l'ensemble des élèves du CP au CM2**, dans une limite de 22 enfants par séance, avec encadrement assuré par un vacataire recruté spécifiquement à cet effet.

M. le Maire propose de **maintenir la tarification actuelle**, soit un **forfait mensuel de 10,00 € par enfant inscrit**, applicable quelle que soit la fréquentation effective.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **De valider la reconduction du service « Aide aux Devoirs »** pour l'année scolaire 2025/2026, dans les conditions précisées ci-dessus ;
- **D'adopter le tarif mensuel de 10,00 € par enfant**, à compter de septembre 2025 ;
- **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder au recrutement du(des) vacataires chargé(s) de l'encadrement du dispositif.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **DE VALIDER** la reconduction du service « Aide aux devoirs » pour l'année scolaire 2025/2026,
- **D'ADOPTER** le tarif mensuel de 10,00 € par enfant, à compter du 1^{er} septembre 2025,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire ou son représentant, à procéder au recrutement du(des) vacataire(s) chargé(s) de l'encadrement du dispositif.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN

Le Maire



Ludovic PROISY